

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 20 novembre 2020

Point hebdomadaire sur la situation sanitaire et l'application des mesures de confinement et de fermeture dans le département de l'Aude

➤ **Situation sanitaire : des indicateurs en forte baisse mais une sollicitation hospitalière encore élevée**

La décrue des indicateurs observée la semaine dernière se confirme : en une semaine, le taux d'incidence est passée de 281 à 115 cas pour 100 000 habitants, et le taux de positivité est passé de 13,1% à 9,4 %.

Le nombre de nouveaux cas poursuit également sa régression, avec seulement 472 nouveaux cas, contre près de 1000 cas la semaine dernière. Le nombre de cas contacts enregistre lui aussi une baisse de près de 50 % par rapport à la semaine précédente, avec 759 cas contacts. Le recours aux tests Covid diminue logiquement, avec 9 319 tests effectués ces 7 derniers jours, contre 11 500 tests la semaine précédente.

Les centres hospitaliers subissent en revanche encore les effets de la 2ème vague, du fait des durées d'hospitalisations souvent élevées. Au 20 novembre, on recense ainsi toujours plus d'une cinquantaine hospitalisations liées au Covid (51), 8 réanimations et 38 personnes en soins de suite et de réadaptation.

Le nombre de décès en milieu hospitalier s'élève à 103 depuis le début de la crise, et au cours de la 2ème vague, 22 résidents d'EHPAD sont également décédés du Covid.

L'effet positif de ce 2ème confinement se confirme. Il est important que tout le monde continue de respecter collectivement les règles établies, afin de maintenir l'effet bénéfique des mesures prises, en limitant ses interactions sociales et ses déplacements au strict nécessaire.

➤ **Mesures réglementaires**

Le cadre réglementaire reste basé sur le décret du 29 octobre et l'arrêté préfectoral du 30 octobre.

Le 19 novembre a été publié un décret modifiant celui du 29 octobre afin d'autoriser, pour les établissements qui ne peuvent accueillir de public, la vente de sapins de Noël dans le cadre de leurs activités de livraison, de retrait de commandes ou en extérieur.

Par ailleurs, La préfète de l'Aude a signé le 12 novembre un arrêté autorisant les professionnels de santé tels que les infirmiers, médecins et pharmaciens, à proposer des lieux de prélèvement pour les tests antigéniques, sous réserve d'une déclaration préalable.

Les forces de sécurité continuent de se mobiliser afin de contrôler le respect des mesures. Depuis le début du confinement, ce sont plus de 9000 personnes qui ont été contrôlées, soit pour le port du masque obligatoire, soit pour les restrictions de déplacement, pour 855 verbalisations.

Contacts presse : Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : pref-communication@aude.gouv.fr

[@pref](http://www.aude.gouv.fr)



Les contrôles visant à contrôler la fermeture des petits commerces non essentiels et des rayons de produits non essentiels dans les grandes surfaces se poursuivent : au total, ce sont une vingtaine de contrôles qui ont été menés par les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Ils ont donné lieu à 13 mises en demeure.

➤ **Établissements scolaires**

La situation sanitaire dans les écoles est toujours satisfaisante, avec seulement 37 nouveaux cas détectés cette semaine, ce qui porte à environ 300 le nombre total de cas positifs depuis la rentrée de septembre, sur environ 60 000 élèves au total.

➤ **Economie**

La préfète a reçu le 19 novembre une délégation de 3 représentants de la coiffure (520 entreprises dans l'Aude), afin de leur faire part du soutien de l'État et de leur rappeler les dispositifs auxquels ils pouvaient prétendre, et s'est engagée à faire remonter leurs revendications aux ministères concernés.

L'activité partielle est toujours fortement mobilisée, avec **plus de 1700 demandes** parvenues aux services de la DIRECCTE depuis le 26 octobre dernier, ce qui porte à 12 287 le nombre total de demandes d'activité partielle depuis le début de la crise sanitaire.

Contacts presse : Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : pref-communication@aude.gouv.fr

[@pref](http://www.aude.gouv.fr)

